



### **Avis de publication d'un règlement d'emprunt**

1. Lors de sa séance tenue le 17 juin 2021, le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CA-2021-350 ordonnant des travaux de remplacement des dégrilleurs et équipements connexes au centre d'épuration rive-sud (cers) et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*
2. Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et l'Habitation le 19 juillet 2021.
3. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.
4. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <http://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à [greffe.ca@longueuil.quebec](mailto:greffe.ca@longueuil.quebec), aux heures normales de bureau.

Longueuil, le 10 août 2021.  
Carole Leroux, avocate  
Assistante-greffière de la Ville